

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIÈS BELLEVUE
2023-45

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-trois et le 5 décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 30/11/2023, sous la présidence de Mme Sophie LAY, maire.

Etaient présents : M. ARTIGUE, Mme BAYLAC, Mme CLAEYS, Mme GAILLARD, M. HANNON, M. de LASSUS SAINT-GENIES, Mme MARTIN, Mme MAURICE, M. MORILLON, M. OTAL, Mme PERTUISET, M. PEYRUCAIN, Mme PIN-BELLOC, M. ROUCH, Mme TOMAS.

Etaient absents et représentés : M. AUXIÈTRE, Mme BOTANCH, M. PEDRONO.

Madame BAYLAC.a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: Mission de prestation d'aide au recrutement avec le centre de gestion

Madame le maire fait part au conseil municipal de l'existence, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article L. 452-44 du Code général de la fonction publique.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** les termes du formulaire de demande d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion.

- **Autorise** le maire à faire appel à ce service pour le recrutement d'un attaché ou rédacteur territorial, chargé des fonctions de directeur général des services, en choisissant les interventions du Pack 1 pour un montant de 650€ :

 Analyse de l'adéquation entre le profil et les candidatures

 Jury de recrutement

 Mise en situation des candidats

 Gestion administrative des opérations de recrutement

- **Autorise** le maire à signer la convention

- **Décide** d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY

Membres en exercice	19
Membres présents	16
Suffrages exprimés	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0